Tabac au travail

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 3 octobre 2007

Un fumeur combien de cigarettes peut il fumer sur son lieu de travail. Doit il observer les deux pauses de la journées pour tous fumeurs et non fumeurs, ou peut il fumer en dehors de ces pauses et combien de cigaretes

Réponse :

La pause cigarette n'existe dans aucun texte légal.

L'organisation du temps de travail est du ressort exclusif de l'employeur

Vous pouvez donc tenter de négocier des pauses qui vous permettent d'aller fumer, mais vous ne pouvez pas les exiger.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac